

## Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 3

Révision: 31.01.2017

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### • 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit: L 310
- Code du produit: 285138468

- Description: Solution de nitrate de potassium (gel)

#### • 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Catégorie du produit: PC21 Substances chimiques de laboratoire
- Catégorie du procédé: PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.
- Emploi de la substance / de la préparation: Solution électrolytique

#### • 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur:

Xylem Analytics Germany GmbH  
Dr.-Karl-Slevogt-Str. 1  
82362 Weilheim  
Germany

Kontakt: SI Analytics, Mainz  
Tel. +49.(0)6131.66.5111

- Service chargé des renseignements: E-Mail: msds.si@xyleminc.com

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Chemtrec: (USA & Canada) 800-424-9300 (International) 001 703-527-3887

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### • 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008: Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

#### • 2.2 Éléments d'étiquetage

- 2.2.1 Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: néant
- Pictogrammes de danger: néant
- Mention d'avertissement: néant
- Mentions de danger: néant

- 2.3 Autres dangers Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### • 3.2 Mélange

- Description:

Mélange, composé des substances indiquées ci-après avec des additifs non dangereux:

Aqua, glycérine, nitrate de potassium, chlorure de potassium

- Composants dangereux:

CAS: 7757-79-1	nitrate de potassium	 Ox. Sol. 2, H272	5-<10%
EINECS: 231-818-8			

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### • 4.1 Description des premiers secours

- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 2)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 3

Révision: 31.01.2017

Nom du produit: L 310

(suite de la page 1)

- Après ingestion: Demander immédiatement conseil à un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- Moyens d'extinction appropriés:  
Le produit est incombustible. Choisir l'agent d'extinction en fonction de l'environnement.  
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Peut être dégagé en cas d'incendie:  
Oxyde d'azote (NOx)  
Acroléine
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- Autres indications  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Veiller à une aération suffisante.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Laver les résidus à l'eau.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage:  
Stocker à température ambiante (15-25 °C).  
Eviter de laisser sécher.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:  
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 3

Révision: 31.01.2017

Nom du produit: L 310

(suite de la page 2)

### • 8.2 Contrôles de l'exposition

- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- Protection des mains: Gants de protection recommandés en cas de contact avec la peau fréquent ou relativement long.
- Matériau des gants  
Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,35$  mm  
Caoutchouc nitrile
- Temps de pénétration du matériau des gants  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection des yeux: Lunettes de protection
- Protection du corps: Vêtement de protection léger

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### • 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

• Indications générales	
• Aspect:	
Forme:	Visqueuse
Couleur:	Incolore
• Odeur:	Inodore
• Seuil olfactif:	Non déterminé.
• valeur du pH à 20 °C:	5,4
• Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	ca. -20 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	120 °C
• Point d'éclair	177 °C
• Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
• Température d'inflammation:	400 °C
• Température de décomposition:	Non déterminé.
• Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
• Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
• Limites d'explosion:	
Inférieure:	0,9 Vol %
Supérieure:	Non déterminé.
• Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
• Densité à 20 °C:	1,19 g/cm <sup>3</sup>
• Densité relative	Non déterminé.
• Densité de vapeur:	Non déterminé.
• Taux d'évaporation:	Non déterminé.
• Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
• Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
• Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.

(suite page 4)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 3

Révision: 31.01.2017

Nom du produit: L 310

(suite de la page 3)

Cinématique:	Non déterminé.
• <b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/conditions à éviter:  
Ne pas laisser sécher.  
Le nitrate de potassium solide est comburant.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Danger d'incendie en cas d'assèchement de la partie aqueuse.  
Réactions aux agents d'oxydation puissants.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** En cas d'incendie: voir chapitre 5.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

#### 7757-79-1 nitrate de potassium

Oral	LD50	3015 mg/kg (rat) (IUCLID)
------	------	---------------------------

- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicocinétique, métabolisme et distribution Le nitrate de potassium est résorbé par les muqueuses.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### \* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### • 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique:

#### 7757-79-1 nitrate de potassium

EC50	490 mg/l, 48 h (Daphnia magna) (IUCLID)
LC50	191 mg/l, 96 h (Poecilia reticulata) (Ecotox)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 3

Révision: 31.01.2017

Nom du produit: L 310

(suite de la page 4)

- Autres indications écologiques:
- Indications générales:  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### \* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### • 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### • Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit être éliminé dans le respect des réglementations locales. Il est recommandé de contacter le service administratif compétent ou une entreprise spécialisée dans l'élimination des déchets.

##### • Emballages non nettoyés:

##### • Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>14.1 Numéro ONU</b></li> <li>• ADR/RID, ADN, IMDG, IATA</li> </ul>	néant
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b></li> <li>• ADR/RID, ADN, IMDG, IATA</li> </ul>	néant
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b></li> <li>• ADR/RID, ADN, IMDG, IATA</li> <li>• Classe</li> </ul>	néant
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>14.4 Groupe d'emballage</b></li> <li>• ADR/RID, IMDG, IATA</li> </ul>	néant
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b></li> <li>• Marine Polluant:</li> </ul>	Non
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b></li> </ul>	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b></li> </ul>	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• "Règlement type" de l'ONU:</li> </ul>	néant

### \* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I nitrate de potassium
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

- Phrases importantes  
H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

(suite page 6)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 3

Révision: 31.01.2017

---

**Nom du produit:** L 310

---

(suite de la page 5)

**• Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Ox. Sol. 2: Matières solides comburantes – Catégorie 2

**• \* Données modifiées par rapport à la version précédente**

---

FR

---